

Avancements des projets de la mobilité douce à Blegny
Questions à Ch. Renery (échevin de la mobilité douce) et à Ch. Bertho (échevin de la mobilité)
Réunion du 19 juin 2024

1 – Projet de la passerelle de Barchon

Selon nos informations, les terrains sont maintenant propriétés de la commune, un budget de 180.000 € a été envisagé pour cette année 2024 (au cc de novembre 2023).

Quelles sont les avancées de ce projet qui date d'avant 2017 ?

Est-il raisonnable d'envisager la fin des travaux avant la fin de 2024 ?

A quel niveau se situe la jonction avec la promenade Donnay ?

En 2017, il était question d'une promesse de subsides de 57 500 € de la part de LEM.

Comme LEM est dissoute, que devient cette promesse ?

Réponse :

Après le vote du conseil communal en mai 2024, la réalisation fait maintenant l'objet d'un appel d'offres afin de désigner le maître d'oeuvre du projet.

La passerelle sera réalisée en bois afin d'enjamber le ruisseau « Le Bacsay ». La montée vers l'église de Barchon sera réalisée en béton auto-drainant afin de tenir compte des eaux de ruissellement et d'éviter un affaissement de la voirie. La jonction entre la promenade N. Donnay et la passerelle sera réalisée par les ouvriers communaux afin de limiter le coût. La dolomie constituera le revêtement (la largeur n'a pas été précisée). De même, la jonction entre la place de l'église et la rue de Heuseux sera réalisée par les ouvriers communaux, en passant par l'école et les terrains communaux (situés derrière l'école). De la dolomie constituera le revêtement de cette jonction.

Le subside de 57 500 € (promesse de la province) est toujours acté ainsi que le budget de 180 000 € prévu pour cette réalisation.

Commentaires du Gracq BM

Lors de l'entrevue, nous aurions aimé voir les plans de la passerelle et des jonctions.

Nous regrettons l'utilisation de la dolomie en tant que revêtement car ce type de surface nécessite un entretien plus fréquent et sa résistance dans le temps n'est pas assurée. Nous aurions préféré un béton auto-drainant comme celui utilisé pour la pente entre la passerelle et la place de l'église.

Nous n'avons pas obtenu avec précision les dimensions de la passerelle ainsi que la largeur des différentes voies de liaison.

La bonne nouvelle est que (enfin depuis 2017) le projet passe en phase de réalisation.

Il s'agit du dernier projet mobilité active qui sera porté lors de cette législature.

On peut espérer un début des travaux à l'automne 2024 et le fin au printemps 2025.

2 – Promenade Donnay

Envisagez-vous une amélioration de la promenade Donnay ?

Enlèvement des arceaux et remplacement par poteaux amovibles afin de faciliter le passage des vélos cargos et l'entretien (passage de tracteurs tondeuses).

Amélioration du revêtement (pose d'asphalte) afin de créer un corridor vélo (PUM).

Sécuriser les entrées et sorties au niveau des rues.

Pour le Gracq, cette promenade devrait devenir « l'épine dorsale » du réseau cyclable communal.

Réponse :

Toutes nos demandes ont été notées.

Cependant le changement de revêtement par de l'asphalte n'est pas envisagé actuellement.

Le changement de revêtement sera envisagé lors de la prochaine législature.

3 – Projet de liaison entre Blegny-Mine et la promenade Donnay (par le chemin de Malvaux)
Selon nos informations, il est toujours nécessaire d'acheter une bande de terrain afin d'élargir le passage le long de Bolland. Ce projet date de 2007.

Où en sont les négociations afin d'acquérir cette bande de terrain ?

Le Collège en janvier 2020 a informé le Gracq BM que les jonctions vers Blegny-Mine étaient prioritaires. Cette liaison (phase 2 des travaux - rappel : phase 1 = Blegny-Mine vers Tunnel de Dalhem) ne serait donc plus prioritaire ?

Réponse :

Une négociation pour l'achat de la bande de terrain n'est pas envisagée actuellement.

Il n'y a pas de budget disponible pour cette réalisation.

Le projet reste d'actualité mais n'est pas considéré comme une priorité.

(la liaison entre Dalhem et Soumagne était pourtant reprise dans la DPC 2018-2024)

DPC = Déclaration de Politique Communale

4 – Lors du conseil communal de septembre 2022, le Bourgmestre Marc Bolland a défini la politique de développement de la commune en ce qui concerne la mobilité douce.

D'abord s'occuper de la réalisation des chemins de crêtes et ensuite tenter de réaliser des voies transversales de jonctions avec parfois des problèmes de dénivelés et d'obligation de procéder à des expropriations. (le Gracq BM estime que ce sont ces voies transversales qui sont essentielles au niveau de la mise en sécurité des cyclistes et qui permettent une connexion entre les villages de l'entité)

Dans les chemins de crêtes, l'adaptation pour les cyclistes du prolongement de la rue de la Sarthe à Saive vers la place des Fusillés à Rabosée (chemin de campagne souvent boueux) a été envisagée.

Quelles sont les avancées de ce projet ?

Réponse :

Cette possibilité de liaison reste actuellement à l'état de projet non-prioritaire.

5 – Liaison entre Barchon et Saive (la plus délicate)

Fin 2023, le Gracq Basse-Meuse a introduit une demande auprès du Collège afin de procéder à un réaligement du chemin permettant de rejoindre la rue Vieille Foulurie à la rue Chemin du Frise via l'ancienne assiette du vicinal. Cela nécessite une négociation avec des propriétaires privés car 1 des 2 terrains concernés n'est plus propriété communale (d'après nos informations).

La réponse du Collège qui consiste à reporter le problème au mandat suivant (après 2024), nous semble une perte de temps.

Pourquoi ne pas commencer les négociations (qui risquent de prendre un certain temps, cfr « la saga » pour acheter les terrains de la passerelle) afin de récupérer la bande de terrain nécessaire?

En ce qui concerne le problème d'assise pour permettre le passage des cyclistes, le terrain communal de 4 000 m² est déjà accessible pour procéder aux études.

Ne pas perdre de vue qu'il s'agit ici d'une partie de liaison, il reste à solutionner le passage sur le pont autoroutier, la jonction entre le rue de la Source et le rue des Pinsons et la voie entre le pont et la rue du Fort (derrière la station d'essence). **Beaucoup de travail en perspective alors pourquoi ne pas commencer à régler les problèmes d'acquisition de terrains dans un premier temps ?**

Réponse :

Les demandes du Gracq BM seront prises en considération lors du prochain mandat.

Achats de terrains ;

Aucune négociation ne peut se faire actuellement car le collège ne peut pas s'engager à prendre des options en fonction des élections communales prochaines.

6 – Liaison entre le centre de Blegny et le centre de Barchon

A la demande du Gracq Basse-Meuse (cette jonction n'est pas reprise dans le plan communal de septembre 2022)

Trajet : Place St. Gertrude, rue de l'Institut, rue de Booze, sentier au-dessus du Bolland (à aménager), rue Burdo-Cuisine (rigole centrale à supprimer), rue Canada (traversée de la N642 et suite vers Cerexhe) ou (mieux) aménagement du sentier menant à la rue Del-Potale (centre sportif) et possibilité de rejoindre l'église en longeant le cimetière de Barchon (connexion avec la voie en provenance de la passerelle).

Lors d'une visite sur le terrain (en 2021) en présence de Monsieur Kaya (échevin des travaux), celui-ci avait estimé que certains travaux d'aménagements étaient réalisables par les ouvriers communaux afin de limiter les frais.

Réponse :

Les demandes du Gracq BM sont prises en considération.

7 - Concernant la liaison Blegny Mine -> Dalhem, comment la commune entretient-elle celle-ci ? Matériel employé/prévu ? Entretien planifié/ à la demande ?

Réponse :

Lors d'un problème constaté, il est opportun de prendre contact avec le service des travaux. Pour une planification, voir avec Mr. Kaya.

8 – PIMACI

Quelles sont les avancées du projet PIMACI ?

PIMACI = enveloppe d'un montant maximum de 4 x 125 000 € = 500 000 € pour Blegny octroyée par la Région wallonne. (proportion à respecter au mieux : 50 % pour les cyclistes, 20 % pour les piétons et 30 % pour l'intermodalité)

Pour obtenir cette enveloppe, la commune devait introduire une liste de projets à réaliser en respectant certains critères repris dans l'arrêté ministériel du 29/11/2021 et la circulaire du 18/02/2022 pour un montant de 500 000 €.

NB : les projets PIMACI ne sont pas forcément liés aux projets repris dans le PIC communal !

Mise au point du Gracq Basse-Meuse en ce qui concerne la priorité des réalisations destinées aux cyclistes : contrairement à ce que déclarait Monsieur Bertho lors du cc de juin 2022, le Gracq BM ne considère pas en tant que préambule la réalisation de parkings vélos avant tout autre infrastructure cyclable (priorité d'abord à la réalisation de voies cyclables en lieu propre). (voir pv de la réunion du Gracq BM de juin 2022)

Réponse :

La majorité de l'enveloppe PIMACI (+ ou - 400 000 €) serait consacrée uniquement aux travaux de rénovation de la rue Ghuysen à Blegny dans le cadre du PIC. La part consacrée au vélo (50 % donc 200 000 €) serait utilisée afin de réaliser des BCS (bandes cyclables suggérées) au niveau de cette rue (il n'a pas été possible de savoir si les BCS sont prévues dans chaque sens de circulation).

Commentaire :

Une fameuse partie de l'enveloppe (200 000 €) engloutie pour la réalisation de BCS au niveau d'une seule rue. Le Gracq BM n'était pas demandeur de ce type de projet. Nous estimons que ce financement a été très mal utilisé (déjà dénoncé en juin 2022 lors du vote au conseil communal concernant les projets PIMACI)

9 - **Quand la commune de Blegny disposera-t-elle d'un conseiller mobilité ?**

(Maëlle Medery avait été engagée en ce sens et devait suivre la formation après son engagement). Qu'en est-il ?

Réponse :

Maëlle Medery est actuellement occupée par d'autres tâches prioritaires.

Elle gère les dossiers liés à la mobilité mais n'a pas suivi de formation de conseiller en mobilité.

Après les élections, il sera envisageable de se reposer la question en ce qui concerne la nécessité de disposer d'un conseiller en mobilité.

10 – Aménagements de la Place Haute Saive

BCS et SUL ?

Bandes Cyclables Suggérées et Sens Unique Limité rue de la Sarthe vers la place ?

Réponse :

Les demandes du Gracq BM seront soumises au SPW afin d'analyser la faisabilité des aménagements cyclables au niveau de la place.

Le plan d'aménagement a été montré lors de l'assemblée de village à Saive.